

# FICHE PÉDAGOGIQUE FINANCE DURABLE

## FINANCE DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La finance durable désigne un ensemble de pratiques encadrées par divers textes qui prennent en compte des critères «extra-financiers», en plus de critères financiers, dans la gestion des placements financiers. Ces critères sont appelés «ESG» :

### E pour ENVIRONNEMENT

*Evaluation des risques et mesures prises par l'entreprise en faveur de l'environnement, avec par exemple son engagement dans la réduction de son empreinte carbone.*



### S pour SOCIAL

*Prise en compte d'enjeux sociétaux (santé, éducation, droits de l'homme..) et du comportement de l'entreprise vis-à-vis notamment de ses employés (diversité, accès à l'emploi, politique de rémunération...).*

### G pour GOUVERNANCE

*Analyse de la gestion de l'entreprise : recours à l'audit, respect des normes financières, transparence des communications.*

Prendre en compte ces critères ESG, c'est orienter les investissements en finançant les entreprises les plus actives en matière de transition vers une économie bas carbone tout en étant vertueuses sur le plan social. Ces critères permettent d'évaluer la responsabilité et la pérennité des entreprises. Un concepteur de placements financiers choisira, par exemple, d'investir plutôt dans une entreprise de produits électro-ménagers qui veille à utiliser des matériaux recyclés ou encore dans une entreprise du secteur pétrolier qui réoriente une partie de ses activités vers les énergies renouvelables. Il s'agit d'un levier pour la transformation de la société vers une économie plus durable c'est-à-dire qui tend vers un développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

## VOS PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE FINANCE DURABLE

Dans la poursuite de la signature d'accords internationaux comme ceux de la COP21, l'Union européenne a lancé un plan d'action ambitieux en faveur du développement durable afin de soutenir la réalisation des objectifs du Pacte vert pour l'Europe via notamment deux réglementations européennes majeures (SFDR et Taxonomie).

- *SFDR fixe des critères visant à définir et imposer aux établissements financiers une transparence sur les enjeux environnementaux et sociaux qu'ils prennent en compte en tant qu'entreprise et au niveau des placements financiers qu'ils proposent.*
- *La Taxonomie de l'Union européenne dresse une liste précise (mais non encore exhaustive) des activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce système de classification permet d'identifier les activités « vertes » et de mesurer la part « verte » des activités d'une entreprise et par ricochet d'un placement financier.*

Ces réglementations vous donnent la possibilité d'être acteur de cette transformation de l'économie en étant exigeant dans vos choix de placements financiers. C'est pourquoi, votre conseiller va désormais vous interroger sur vos préférences en matière de finance durable. Si vous êtes appétent à ce sujet, Société Générale vous proposera 3 approches que vous pourrez combiner si vous le souhaitez.

### APPROCHE DURABLE GLOBALE

**Pour investir dans des placements qui ont une part d'investissement durable (SFDR)**

*Société Générale vous présentera 3 niveaux d'importance pour ce critère : mineur, important, très important. Chacun de ces niveaux correspond au pourcentage minimum d'investissement durable au sein de votre proposition d'investissement.*

- Mineur (minimum XX%)
- Important (minimum XX%)
- Très important (minimum XX%)

### APPROCHE DURABLE ENVIRONNEMENTALE

**Pour investir dans des placements alignés dans des activités durables sur le plan environnemental (Taxonomie)**

*Société Générale vous présentera 3 niveaux d'importance pour ce critère : mineur, important, très important. Chacun de ces niveaux correspond au pourcentage minimum d'activités « vertes » au sein de votre proposition d'investissement. Les critères de cette approche étant précis et exigeants et les entreprises ne publiant pas encore les informations à ce sujet, le pourcentage d'activité verte d'un produit financier est, à date, très réduit (entre 0 et 10%).*

- Mineur (minimum X%)
- Important (minimum X%)
- Très important (minimum X%)

### APPROCHE « PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES » (PAI)

**Pour investir dans des placements limitant leurs impacts négatifs sur le plan environnemental et/ou social**

*Cette approche dite « PAI » vous permet de choisir de limiter l'impact négatif de vos investissements sur les 7 enjeux sociaux et/ou environnementaux suivants :*

- Exclusion des armes dites controversées comme les armes biologiques
- Respect des normes sociales minimales, du droit du travail et de la bonne gouvernance d'entreprise
- Respect de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Réduction des émissions de CO<sup>2</sup>
- Réduction des déchets et des émissions de polluants
- Protection de la biodiversité, de la vie aquatique et terrestre
- Gestion durable des ressources en eau et en matières premières

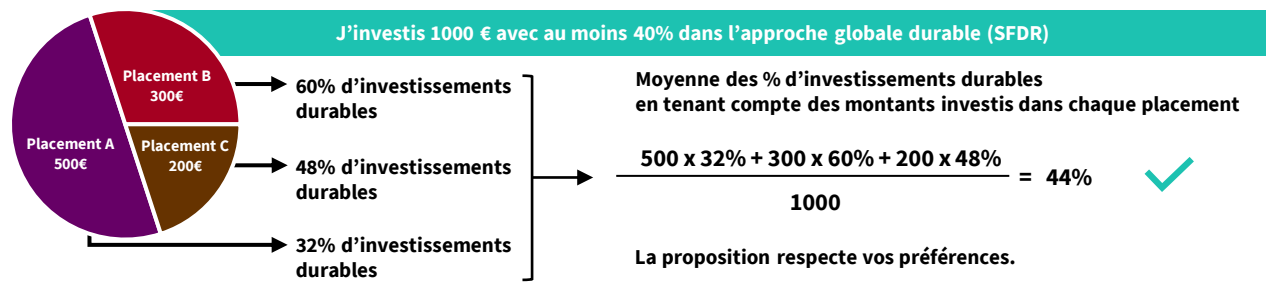
# FICHE PÉDAGOGIQUE FINANCE DURABLE

## Choisir d'investir au moins 40% dans l'approche durable globale, cela veut dire quoi concrètement ?

Cela signifie que la part d'investissements durables de la proposition d'investissement est au minimum de 40%. (Le calcul est effectué sur la base d'une moyenne pondérée.)

Prenons un exemple pour un investissement de 1000€ dans 3 placements, 500€ dans le placement A, 300€ dans le placement B et 200€ dans le placement C.

Pour chaque placement, nous allons regarder le pourcentage d'investissements durables, dans notre cas, 32% pour le placement A, 60% pour le placement B et 48% pour le placement C. En prenant en compte, les montants investis dans chaque placement nous obtenons un pourcentage de 44% pour les 1000€ investis, respectant votre choix.

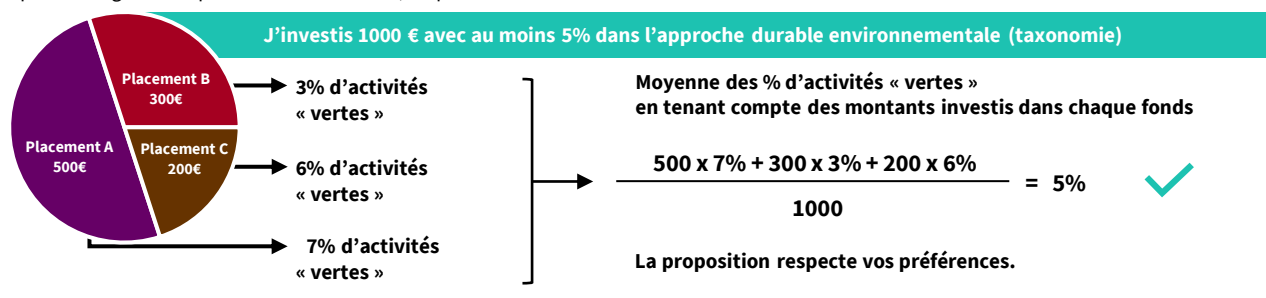


## Et choisir d'investir au moins 5% dans l'approche durable environnementale ?

Cela signifie que la part d'activités « vertes » de la proposition d'investissement est au minimum de 5%. (Le calcul est effectué sur la base d'une moyenne pondérée.)

Prenons un exemple pour un investissement de 1000€ dans 3 placements, 500€ dans le placement A, 300€ dans le placement B et 200€ dans le placement C.

Pour chaque placement, nous allons regarder le pourcentage d'activités « vertes », dans notre cas, 7% pour le placement A, 3% pour le placement B et 6% pour le placement C. En prenant en compte, les montants investis dans chaque placement nous obtenons un pourcentage de 5% pour les 1000€ investis, respectant votre choix.



## Et choisir d'investir en réduisant l'impact négatif sur certains enjeux ?

Cela signifie qu'au moins un des placements composant la proposition d'investissement s'engage à prendre en compte les enjeux choisis. Par exemple, vous souhaitez prendre en compte la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et les inégalités hommes/femmes

3 placements sont sélectionnés : A, B et C.

Pour chaque placement, nous allons regarder ses engagements, dans notre cas, les placements A,B,C s'engagent à prendre en compte la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et le placement B s'engage à prendre en compte la réduction des inégalités hommes/femmes. Chaque enjeu est pris en compte dans la proposition d'investissement à travers au moins un placement, respectant ainsi votre choix.

Placement A	Placement B	Placement C	
			→ <b>Au moins un placement s'engage sur la prise en compte des émissions de CO<sub>2</sub></b> ✓
			→ <b>Au moins un placement s'engage sur la prise en compte des inégalités hommes/femmes</b> ✓

S'engager à réduire un impact négatif sur un enjeu en particulier peut se concrétiser via 4 méthodologies de gestion en s'appuyant sur des critères ESG quantitatifs et/ou qualitatifs, les concepteurs de placements financiers étant libres d'utiliser l'une ou l'autre de ces méthodes.

### BEST IN CLASS

Le concepteur investira dans les entreprises les plus engagées sur l'enjeu et ce pour chaque secteur d'activité dans lequel il souhaite investir.

### EXCLUSIONS

Le concepteur exclura de ses investissements l'ensemble des entreprises, tout secteur confondu, qui ne respectent pas les standards liés à l'enjeu.

### ENGAGEMENT

Le concepteur investira dans les entreprises s'engageant dans une trajectoire positive ou d'amélioration vis-à-vis de l'enjeu.

### PERFORMANCE ESG

Le concepteur investira dans des entreprises qui permettront au portefeuille d'avoir un meilleur score sur l'enjeu en question que son indice de référence.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les méthodologies utilisées au sein de l'offre Société Générale, nous vous invitons à consulter notre politique de risque en matière de durabilité ([lien](#)).